

LA FINANCE ISLAMIQUE : COMMENT ÇA MARCHE ?

Le système monétaire mondial va mal : l'appât du gain, la performance et l'usure l'emporte largement sur la morale et le bon sens. Avec un potentiel économique d'une centaine de milliards d'euros, la finance islamique peut être perçue comme une alternative au système financier conventionnel. Quels en sont les fondements et les facettes de la finance islamique.

Les fondamentaux de la finance islamique :

Née dans les années 70, la finance islamique se base sur les principes de la loi coranique : la charia. Elle diffère de la finance conventionnelle dans le fait que la performance n'est pas l'unique ni le principal critère de décision des opérations islamiques.

Quatre principaux critères dirigent la finance islamique:

- 1 – Principe de l'absence de l'intérêt et usure (Riba),
- 2 – Principe de l'absence d'incertitude et spéculation (Gharar et de Maysir),
- 3 – Principe de l'absence de produits illicites selon la loi coranique (Haram),
- 4 – Principe solidaire de l'obligation de partages des profits et des pertes.

La finance islamique contient un montage financier au cours duquel on achète un bien à un prix P (P = prix fixé par la banque islamique) et on le revend à un prix qui diffère P+M (M = marge bénéficiaire pré définie contractuellement entre les 2 parties lors de la revente client). Il est d'ailleurs important de souligner que si le bien arrivait à être détruit entre l'achat et la revente, ce serait la banque (et non le client final) qui aurait à supporter la perte en tant que propriétaire. Cet outil de financement, appelé la « Murabaha » est très utilisé car simple à mettre en place sur les plans juridique et fiscal. D'autres produits financiers sont beaucoup plus complexes à mettre en œuvre compte tenu des spécificités et des règles propres à ces produits.

La « banque islamique », un terme contradictoire :

La finance islamique est compliquée à appréhender car elle doit à la fois répondre aux règles de la loi divine musulmane et à la fois être compatible avec les règles économiques du monde occidental, sans lesquelles, aucun développement n'est possible.

L'utilisation du terme « islamique » qui suppose le suivi de la loi coranique « charia », placé trop près du mot « banque » dont le fonds de commerce est faire de l'argent peut créer la confusion chez certains. Qui dit banque, dit établissement de crédit, dit prêt à intérêt... ce qui est interdit par l'Islam. En effet, la charia définit l'argent comme un intermédiaire dans les échanges qui permet de mesurer la valeur. Ce n'est pas un bien qui se vend ou se loue.

Une « banque islamique » n'est donc par définition pas un établissement de crédit. Elle diffère des fondements d'une banque classique, c'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle ne s'est pas encore développée en France. Il s'agit de sociétés commerciales islamiques avec un capital social important et qui délivre des services d'intermédiation financière et de dépôt, d'où le maintien du mot banque. Dans un contexte occidental, une banque islamique ne peut en aucun cas emprunter de l'argent auprès des autres banques sur le marché interbancaire à cause du taux d'intérêt.

Les « implantations » de la finance islamique :

Selon une étude de Moody's, 60% des fonds provenant de la finance islamique se concentre dans le Golfe Persique où elle a pris essor dans les années 1990 et 20 % en Asie du sud.

Depuis quelques années, les banques islamiques se multiplient dans les pays musulmans et aux États-Unis. La finance islamique s'adresse à tous, pas uniquement aux Musulmans.

Ainsi, en Europe, Londres compte six institutions financières islamiques dont quatre banques islamiques d'affaires depuis 2004, positionnées sur le marché des institutionnels. Ces derniers sont les seuls à avoir su adapter leur cadre juridico-fiscal aux produits islamiques qui deviennent à terme plus compétitifs que les produits conventionnels.

En France, une dynamique a été initiée avec la publication des instructions fiscales sur la « Murabaha » parues en février 2009. De nombreux professionnels de la finance, du droit, ainsi que les spécialistes de la Charia et des savants travaillent au développement de la finance islamique en France qui malgré des taux de croissance impressionnants, reste une industrie de niche. Des formations spécialisées, telle que la formation proposée à l'université Dauphine, commencent à voir le jour, ceci dans le but de permettre aux experts de maîtriser les concepts et les produits financiers islamiques.

Les enjeux pour un pays comme la France :

Il existe un double enjeu dans la mise en place et le développement de la finance islamique en France, qui compte sur son territoire la plus grande communauté islamique du monde occidentale (estimée à plus de 6 millions de personnes) :

- Le premier est de donner l'accès aux entreprises, quelle que soit la taille, aux différents produits financiers islamiques tels que la Murabaha,
- Le second grand enjeu est de permettre aux entreprises industrielles et financières françaises de s'associer au développement des pays africains musulmans. Le but n'étant bien entendu pas de promouvoir l'Islam mais de contribuer au développement de ces pays en injectant des ressources financières.

La finance islamique sans être la solution rappelle à la finance traditionnelle du fait de ses principes, de sa maturité et de sa croissance, que les excès de l'innovation mènent à des crises et qu'il est essentiel de se concentrer sur le fait de servir l'économie réelle et non de se servir d'elle. La finance islamique, bien qu'encore jeune, semble promise à un bel avenir.

VCM Conseil - 2011